

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 29 MARS 2014

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Les Conseillers présents : Mmes BERNARD et BRUN - MM. COMONT – FOULHOUX – GEOFFRE – HAMON – Mmes MOTTIN et NUNES – M. POUGET-CHABROLLE – Mme ROMEUF - M. SEPTIER.

1. ELECTION DU MAIRE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu : M. POUGET CHABROLLE Paul : 9 voix

M. POUGET CHABROLLE Paul, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire.

2. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal, avec 8 voix pour et 3 voix contre, décide de créer trois postes d'adjoints.

3. ELECTION DES ADJOINTS

• ELECTION DU PREMIER ADJOINT :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

A obtenu :

M. SEPTIER Maurice, dix voix (10 voix)

M. SEPTIER Maurice, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

• ELECTION DU SECOND ADJOINT :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	06

Ont obtenu :

Mme MOTTIN Dominique, cinq voix (5 voix)

Mme ROMEUF Isabelle, six voix (6 voix)

Mme ROMEUF Isabelle, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjoint et a été immédiatement installée.

• **ELECTION DU TROISIEME ADJOINT :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Ont obtenu :

M. COMONT Christian, quatre voix (4 voix)

M. HAMON Dominique, deux voix (2 voix)

M. FOULHOUX Pascal, cinq voix (5 voix)

M. FOULHOUX Pascal, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

4. DELEGUES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CUNLHAT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal nouvellement élu que désormais dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires seront désignés dans l'ordre du tableau, c'est-à-dire le maire puis les adjoints puis les conseillers municipaux ayant obtenu le plus de voix lors des élections municipales.

Deux délégués de la Commune au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cunlhat doivent être désignés.

Sont désignés :

- M. POUGET-CHABROLLE Paul, Maire

- M. SEPTIER Maurice, 1^{er} adjoint,

5. DELEGUES AU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS-LIVRADOIS (S.I.A.E.P.)

- M. POUGET-CHABROLLE Paul, Maire

- M. FOULHOUX Pascal, 3^{ème} adjoint

6. DELEGUE AU COMITE SYNDICAL DU SIVOM D'AMBERT

- M. POUGET-CHABROLLE Paul, Maire, titulaire,

- M. GEOFFRE Jean-Pierre, conseiller municipal, suppléant,

7. DELEGUE AU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

- Mme MOTTIN Dominique, conseillère municipale.

(Les statuts de prévoient pas de suppléant)

8. DELEGUES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER - SMAF

- M. COMONT Christian, conseiller municipal, délégué titulaire.

- Mme NUNES Marie-Laure, conseillère municipale, déléguée suppléante.

9. DELEGUES AU S.I.E.G. (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz)

- M. GEOFFRE Jean-Pierre, conseiller municipal, délégué titulaire.

- M. FOULHOUX Pascal, 3^{ème} adjoint, délégué suppléant.

10. DELEGUE A L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE CUNLHAT

- Mme MOTTIN Dominique, conseillère municipale, déléguée titulaire.

- Mme ROMEUF Isabelle, 2^{ème} adjointe, déléguée suppléante.

11. DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

- Mme Marie-Laure NUNES, Conseillère Municipale,

12. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

TITULAIRES :

- Mme BERNARD Christine
- Mme MOTTIN Dominique
- Mme NUNES Marie-Laure
- Mme ROMEUF Isabelle

SUPPLEANTS :

- Mme BRUN Josette
- M. SEPTIER Maurice
- M. FOULHOUX Pascal
- M. COMONT Christian

13. DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION DU PERSONNEL :

- Mme BRUN Josette
- M. FOULHOUX Pascal
- Mme NUNES Marie-Laure

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES :

- Mme BERNARD Christine
- Mme ROMEUF Isabelle

COMMISSION DES TRAVAUX :

- Ensemble des conseillers

COMMISSION DES FINANCES

- Mme BRUN Josette
- M. COMONT Christian

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- Mme MOTTIN Dominique
- Mme NUNES Marie-Laure
- Mme BERNARD Christine
- M. SEPTIER Maurice (suppléant)

COMMISSION CHARGEE DE LA REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

- Mme BRUN Josette
- Mme BERNARD Christine

14. RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 1650 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des Membres de la Commission Communale des Impôts directs est la même que celle du mandat des Conseillers municipaux ; L'invite, à la suite de son renouvellement, à proposer à M. le Directeur des Services Fiscaux du Puy de Dôme 24 contribuables de la Commune en vue de la désignation de **SIX commissaires titulaires** et de **SIX commissaires suppléants**. Sont proposés :

COMMISSAIRES TITULAIRES :

- | | | |
|----------------------------|---------------------|----------------|
| - Mme FOULHOUX Jeannine | Gaillard | 63590 AUZELLES |
| - M. FOURNET Eric | Chigros | 63590 AUZELLES |
| - M. POUGET-CHABROLLE Marc | La Croix de Pradier | 63590 AUZELLES |
| - M. DESPLATS Daniel | La Fontanne | 63590 AUZELLES |
| - Mme MOINARD Michelle | Chigros | 63590 AUZELLES |
| - M. MOING André | Le Besset-Haut | 63590 AUZELLES |

- M. SETTI Dominique La Prulhière 63590 AUZELLES
- M. HAMON Dominique Le Mahut 63590 AUZELLES
- Mme MOSNIER Sylvie Le Buisson 63590 AUZELLES
- Mme NUNES Marie-Laure les Boissières 63590 AUZELLES
- M. BARRIER Guy Vindiol 63590AUZELLES

propriétaire de bois

- M. ECHALIER Michel Issard 63490 BROUSSE,
domicilié hors de la Commune

COMMISSAIRES SUPPLEANTS :

- M. MAROTTE Jean-Marcel Ranvier 63590 AUZELLES
- M. ECHALIER Bernard Grange Mage 63590 AUZELLES
- M. ECHALIER Daniel Darnes 63590 AUZELLES
- M. TESTUD Alain Les Gruns 63590 AUZELLES
- Mme BERNARD Christine Darnes 63590 AUZELLES
- M. MAJEUNE Henri Le Buisson 63590 AUZELLES
- Mme MOTTIN Dominique La Souche 63590 AUZELLES
- M. HIBERTY Michel Vindiolet 63590 AUZELLES
- M. COMONT Christian Vindiol 63590 AUZELLES
- GEOFFRE Jean-Pierre Les Tourdies 63590 AUZELLES
- M. LAURENT Nathalie La Vironne 63590 CUNLHAT

propriétaire de bois

- M. COUPAT Jean-Luc La Faye 63890 ST ELOY LA GLACIERE
domicilié hors de la Commune

15. COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

PROPRIETAIRES DE BIENS FONCIERS NON BATIS DANS LA COMMUNE :

Titulaires :

- Mme FOULHOUX Jeannine Gaillard 63590 AUZELLES
- M. MAJEUNE Henri Le Buisson 63590 AUZELLES
- M. ECHALIER Daniel Darnes 63590 AUZELLES

Suppléants :

- M. ECHALIER Bernard Grange Mage 63590 AUZELLES
- Mme MOTTIN Dominique La Souche 63590 AUZELLES

PROPRIETAIRES FORESTIERS DANS LA COMMUNE :

Titulaires :

- M. BARRIER Guy Vindiol 63590 AUZELLES
- Mme BRUN Josette Gaillard 63590 AUZELLES

Suppléants :

- Mme MOINARD Michèle Chigros 63590 AUZELLES
- M. MOING André Le Besset-Bas 63590 AUZELLES

16. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette Assemblée ;

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

3° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

4° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

5° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

6° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

7° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

8° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre.

9° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

17. INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, fixent les taux maximum des indemnités allouées aux Maires et aux Adjointes ;

Que, pour les communes de moins de 500 habitants, l'indemnité maximale pour l'exercice des fonctions du Maire représente 17 % de la valeur de l'indice brut 1 015 de la grille de la fonction publique et que celle des Adjointes est égale à 6.6 % de la valeur de l'indice brut 1 015 de la grille de la fonction publique ;

Lui demande de bien vouloir fixer l'indemnité du Maire et des trois Adjointes à compter du 29 mars 2014 (date de leur élection et de leur délégation de fonctions).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les indemnités maximales fixées par la loi précitée, à savoir :

- M. POUGET-CHABROLLE Paul, Maire : 17 % de la valeur de l'indice brut 1 015,
- M. SEPTIER Maurice, 1^{er} Adjoint : 6.6 % de la valeur de l'indice brut 1 015,
- Mme ROMEUF Isabelle, 2^{ème} Adjoint : 3.3 % de la valeur de l'indice brut 1 015,
- M. FOULHOX Pascal, 3^{ème} Adjoint : 3.3 % de la valeur de l'indice brut 1 015,

18. DIVERS

- Financement des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) : attente de la décision de la Communauté de Communes

- Station d'épuration : faire jouer la garantie décennale

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 11 heures 30.

Affiché à la porte de la Mairie, le 4 avril 2014.
Le Maire,

Paul POUGET-CHABROLLE.